



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA Communauté de Communes de Racan

Jeudi 14 juin, le Conseil Communautaire de Racan s'est réuni à Bueil en Touraine à 20h30.

Le Conseil Communautaire n'a pas souhaité ajouter à l'ordre du jour le point concernant le FPIC, fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. C'est donc la formule de répartition de droit commun qui sera appliqué. Le Président présente le rapport d'activités 2011 de la Communauté de Communes de Racan.

Gendarmerie : Le Conseil Communautaire, après débat, considère qu'il n'est pas envisageable, pour le moment, de prendre la compétence Gendarmerie, pour la construction d'une nouvelle caserne. Le projet sera porté soit par la commune de Neuvy-le-Roi soit par le syndicat de gendarmerie.

Ordures Ménagères : Après une présentation de l'évolution du projet de sortie du SMIOM, un débat s'engage sur les problématiques liées aux Ordures Ménagères.

Piscine et Sport : Le bilan financier de la piscine communautaire est exposé. Une présentation de coûts d'entretien du terrain de football de la commune de Saint-Paterne-Racan a amené les conseillers communautaires à débattre de la participation éventuelle de la Communauté de Communes de Racan sur les équipements intercommunaux. Le Conseil Général souhaite le résultat de l'appel d'offres de la construction du terrain de football et de la piste d'athlétisme pour compléter le dossier de demande de subvention. Il est décidé d'engager cette procédure. La communauté de communes de Racan décide d'engager une consultation pour la réalisation d'aménagements paysagers autour du terrain de tennis couvert.

Rivières : Concernant les travaux d'entretien des rivières, Le Long, la Dême et L'Escotais, un échange a eu lieu sur la prise en charge financière de la partie restant à financer par les collectivités qui le sera soit par la Communauté de Communes, soit par les communes, soit par l'un et l'autre.

Dotations aux communes : Il est attribué le montant par commune de retour de dotation en maintenant un prélèvement de 5€ pour toutes les communes correspondant au transfert de charges liées aux activités enfance-jeunesse et un prélèvement supplémentaire concernant le transfert de charges des vestiaires-douches de la commune de Neuvy-le-Roi.

Economie : Le Conseil Communautaire a validé le choix des entreprises suite à la consultation d'appel d'offres pour l'atelier relais n°4. Le conseil a décidé un temps supplémentaire pour décider du choix de la société concernant la mission de prospection d'entreprises sur la ZA du Vigneau. Le conseil communautaire décide d'apporter son aide dans l'installation de nouveaux locaux de la menuiserie Ledru à Chemillé-sur-Dême.

Culturel : Le conseil communautaire est informé des démarches entreprises par la Communauté de Communes pour fédérer les associations culturelles dans le cadre d'un Projet Artistique et Culturel de Territoire avec la Région Centre.

Jeunesse : Le conseil communautaire autorise le président à signer diverses conventions avec la CAF pour le dispositif jeunesse ainsi que la convention avec la commune de Saint-Paterne-Racan pour la mise à disposition, à hauteur de 20%, d'un employé de cette commune.